



COORDINATION DES SYNDICATS CGT
Groupe TOTAL



Election des représentants des salariés Aux conseils de surveillance

**TOTAL Actions Européennes,
TOTAL Epargne Solidaire,
et TOTAL Diversifié à Dominante Actions**

**TOTAL Obligations, TOTAL Monétaire
et TOTAL Diversifié à Dominante Obligations**

La CGT, bien que peu favorable aux systèmes permettant une « rémunération différée » qui se fait souvent au détriment du salaire garanti, met tout en œuvre pour intervenir dans tous les domaines où l'intérêt des salariés est en jeu. C'est le cas en matière d'épargne salariale. Dans notre entreprise il existe depuis de nombreuses années des dispositifs permettant aux salariés d'avoir des représentants dans les conseils de surveillances des différents fonds dans lesquels est investie leur épargne. La CGT a toujours été présente dans ces conseils et doit continuer à l'être pour y défendre certains principes.

Le développement de l'épargne salariale au détriment des salaires garantis contribue à augmenter les difficultés de notre système de protection sociale. C'est pour cela que la CGT demande à ce que l'on revoie l'assiette des cotisations sociales afin de faire contribuer tous les éléments de la rémunération.

Un premier pas avait été fait en ce sens par le nouveau gouvernement, en place depuis mai 2012. En effet, le « forfait social » payé par l'entreprise sur les sommes versées en abondement de l'épargne des salariés (en lieu et place des cotisations sociales) était passé de 8% à 20%. Mais les récents cadeaux fiscaux accordés aux entreprises inclus un retour en

arrière sur ce point. De nouveau, les cotisations payées par les entreprises sur les abondements seront très faibles !

D'autre part, le fait que notre épargne salariale soit gérée sur les marchés financiers, continue d'introduire des éléments d'incertitudes réelles quant au devenir des sommes déposées par les salariés sur les différents fonds. Nous militons donc pour que les conditions nécessaires à la maîtrise de ces dispositifs d'épargne existent et que les conseils de surveillance des FCPE soient composés en majorité de représentants des salariés. Pour ce faire, un de nos objectifs reste que les élections se fassent sur la base du principe : 1 salarié = 1 voix.

Vous allez être très prochainement appelés à voter pour élire vos représentants au conseil de surveillance des FCPE **TOTAL Actions Européennes, TOTAL Epargne Solidaire, TOTAL Diversifié à Dominante Actions, TOTAL Obligations, TOTAL Monétaire et TOTAL Diversifié à Dominante Obligations**. L'utilisation de votre épargne doit pouvoir être contrôlée par vos représentants, afin d'éviter l'opacité de la gestion et les dérives toujours possibles. En étant vigilant à ce qu'une gestion prudente des fonds évite au maximum les risques inhérents à ce type de dispositifs, nous voulons aussi promouvoir des choix de gestion éthique et socialement responsable.

Il nous semble d'ailleurs utile de rappeler la vision de la CGT sur la stratégie de notre entreprise en réaffirmant notre attachement à son développement industriel et social. Sans surprise nous confirmons notre opposition forte à une stratégie malheureusement orientée aujourd'hui vers la finance et la recherche du profit maximum pour les gros actionnaires, et destructrice d'emplois.

Ce sont donc ces idées et valeurs que les représentants CGT porteront au sein de ce conseil de surveillance.

**VOTEZ pour les CANDIDATS présentés par la CGT
Renvoyez votre bulletin avant le 26 novembre 2014**